



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALD'ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 26 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 20 octobre 2020.

Délégués titulaires présents :

Mesdames ~~Annie AVÉ-DELATTRE~~, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRÉ~~, ~~Arnaud BAVAY~~, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, ~~Alain DÉE~~, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, ~~Bruno RACZKIEWICZ~~, Ahmed RAHEM, ~~Claude RÉGNIEZ~~, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Éric WARMOES~~, ~~Francis WOJCIOWICZ~~, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET
Monsieur Éric BLONDIAUX

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME donne pouvoir à Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT

Liste des délégués excusés :

Monsieur Michel BLAISE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Annie AVÉ-DELATTRE
Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRÉ
Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

Monsieur Alain DÉE
Monsieur Bruno RACZKIEWICZ
Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Grégory LELONG

Référence d'Inscription au registre des actes administratifs : D2020_10_02

Objet : Élection de la Commission de Délégation de Service Public

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.1411-5, L.2121-21, D.1411-3 et D.1411-4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV en date du 25 septembre 2020 référencée n°D2020_09_08, transmise au Contrôle de Légalité le 29 septembre 2020 et portant sur la création et les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public du SIMOUV,

Vu la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes établie le 17 décembre 2015 entre le Syndicat et la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut, transmise au Contrôle de Légalité le 21 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération du 25 septembre 2020 et sur le fondement des articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a décidé d'approuver la création de la Commission de délégation de service public (CDSP) et de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection au sein de cette dernière comme suit :

- o Les listes doivent comprendre un maximum de cinq titulaires et de cinq suppléants ;
- o Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- o Les suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire ;
- o Les listes relatives aux membres titulaires et suppléants doivent être transmises au siège du SIMOUV (540 rue du Président Lécuyer – 59880 Saint-Sauve) au plus tard à 12h00 le jour de la séance d'élection des membres de la CDSP, soit ce jour.

Pour rappel, la CDSP est présidée par Monsieur le Président ou son représentant et a notamment pour rôle, dans le cadre de la délégation du service public des transports urbains du Valenciennois, d'émettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global de la convention de délégation de service public supérieure à 5% et d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières (dans le cadre de la procédure de passation d'une nouvelle convention de délégation de service public).

Au vu de ces dispositions, il appartient au Comité Syndical d'élire les membres de la CDSP (cinq titulaires et cinq suppléants).

Il est précisé que, conformément à l'article D.1411-3 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En complément, l'article D.1411-4 du CGCT indique que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Deux assesseurs sont ainsi nommés :

Monsieur Xavier JOUANIN ;

Monsieur Dominique SAVARY.

Une liste a été remise dans les délais susmentionnés :

Membres titulaires		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
BENYAHIA	Alli	Valenciennes Métropole
L'HERMINÉ	Arnaud	Valenciennes Métropole
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
DOMIN	Waldemar	La Porte du Hainaut

Membres suppléants		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
SALIGOT	Bruno	La Porte du Hainaut
SAVARY	Dominique	La Porte du Hainaut
WARMOES	Éric	La Porte du Hainaut
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
JOUANIN	Xavier	Valenciennes Métropole

Dans la mesure où une unique liste est présentée et compte tenu des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé au Comité Syndical de ne pas procéder au scrutin secret, et donc d'élire les membres de la CDSP au scrutin public.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, et donc d'élire les membres de la CDSP au scrutin public.

Monsieur le Président a donc appelé successivement chacun des délégués présents en lui demandant d'exprimer son vote. Le secrétaire de séance a pour sa part procédé à l'inscription du nom des votants et du sens de leur vote ; ces mentions étant indiquées au registre des délibérations.

Election de la Commission de Délégation de Service Public

Premier tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 46 (quarante-six) ;

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;

Nombre de votants : 30 ;

Nombre de pouvoirs : 2 ;

Nombre de votes pour : 32 ;

Nombre de votes contre : 0 ;

Nombre d'abstentions : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés : 32 ;

Quotient électoral : 6,4.

La liste présentée obtient 32 voix, soit 5 sièges (titulaires et suppléants) en application du quotient électoral ($32/6,4 = 5$).

En conséquence, la Commission de Délégation de Service Public composée des membres ci-après :

Membres titulaires		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
BENYAHIA	Ali	Valenciennes Métropole
L'HERMINÉ	Arnaud	Valenciennes Métropole
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
DOMIN	Waldemar	La Porte du Hainaut

Membres suppléants		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
SALGOT	Bruno	La Porte du Hainaut
SAVARY	Dominique	La Porte du Hainaut
WARMOES	Éric	La Porte du Hainaut
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
JOUANIN	Xavier	Valenciennes Métropole

Est déclarée élue.

Les modalités de fonctionnement de la Commission de Délégation de Service Public seront précisées dans le cadre de son propre règlement intérieur, qui sera adopté ultérieurement par cette dernière.

Fait et délibéré en séance

Le 26 octobre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV

SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Métallurgie et
d'Organisations des Métallurgistes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59780 SAINT S.ULVE
Tél : 03 27 45 21 23
Fax : 03 27 45 21 21
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : - 6 NOV. 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.